



Entreprendre au bénéfice de tous
Quand business et développement vont de pair

ETUDE DE CAS

Afrique Sub-Saharienne • Mali

Commerce équitable du coton au Mali

Préparé par • Mamadou Gaye (Sénégal)

Secteur • Agriculture

Type d'entreprises • Petits agriculteurs, ONG & grandes entreprises du Nord



Résumé

En Afrique de l'ouest et centrale, le coton représente la principale source de revenu pour 20 millions de personnes et représente jusqu'à 60 pour cent des recettes nationales d'exportations. La région d'Afrique de l'ouest et centrale produit environ 16 pour cent de la production mondiale de coton et est le cinquième exportateur le plus large au monde, après les Etats-Unis, la Chine, l'Inde et l'Ouzbékistan. Depuis 1999, les producteurs africains ont souffert de baisses de prix successives. En tant que producteurs de coton, il n'existe pas de garantie que les prix de vente leur permettront d'obtenir un retour sur investissements et couvriront les coûts de production. La plupart du temps, les producteurs africains travaillent avec des outils dépassés sur des parcelles familiales. Sur le marché mondial, ils font face à la rude compétition des producteurs de coton fortement subventionnés des pays riches. Souvent, les producteurs de coton ne profitent pas des avantages et opportunités offerts par le commerce international. Cette étude de cas traite des initiatives pour le commerce équitable du coton, qui aident les producteurs pauvres maliens à maintenir leur production et à gagner des revenus substantiels. Cela est rendu possible grâce à l'ONG de commerce équitable « Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) » (Organisation internationale pour la labellisation équitable), son membre français Max Havelaar France et des distributeurs de vêtements européens, tel que Armor-Lux en France.



Bénéfices pour les pauvres

- L'initiative de commerce équitable de FLO (Organisation internationale pour la labellisation équitable) cherche à rendre le monde meilleur pour les producteurs de coton maliens travaillant dur, en promouvant les droits de l'homme et plus de justice dans le commerce du coton. Dans le cadre du processus de commerce équitable, un prix minimum garanti est payé au producteur : 0,36 euros/kg de coton. Une prime additionnelle de 0,05 euros/kg est versée aux organisations de producteurs pour financer le développement communautaire ou entrepreneurial.
- Quand les prix sont à leur niveau le plus bas, les producteurs réussissent à gagner leur vie, grâce au prix minimum garanti. C'est un prix plancher établi sur une long période, permettant aux producteurs désavantagés de vendre leur production à un prix plus élevé que leurs coûts de production. Pendant la dernière récolte (hiver 2005/2006), les producteurs maliens ont augmenté leurs revenus de 70 pour cent.
- Les producteurs sont soutenus pour produire du coton de haute qualité et en conformité avec les meilleures normes du marché mondial, augmentant ainsi davantage leurs revenus.



Défis

- Les producteurs ouest africains ne sont pas capables de se battre sur le marché mondial où les prix, de loin en-dessous des coûts de production, sont fortement influencés par les subventions
- La production du marché mondial a des impacts catastrophiques sur l'économie des pays en développement comme le Mali, au niveau national mais également au niveau des ménages
- Un manque de ressources financières dans les zones rurales, de mauvais systèmes de communication et de transport, et des taux d'illettrisme élevés
- Un manque d'équipement de production adéquate et d'infrastructure nécessaire
- Un manque de compétence en matière de gestion et un manque de fondements institutionnels

Principales innovations

- La garantie d'un prix équitable et stable qui permettra aux producteurs de coton maliens de vivre de leurs produits
- Une prime additionnelle pour le développement, payée aux coopératives, et dédiée à des projets choisis par l'ensemble de la communauté de façon démocratique
- La garantie que les droits fondamentaux de l'homme sont entièrement respectés : interdiction du travail des enfants et du travail forcé, et promotion de l'égalité des sexes
- Les producteurs de coton certifié « commerce équitable » sont dans l'obligation de démontrer de la diligence en choisissant des produits chimiques non toxiques, des alternatives biologiques ou d'origine fermière dans la mesure du possible et d'utiliser des produits chimiques avec de faibles impacts sur l'environnement et la santé humaine (118 pesticides sont strictement interdits)
- La norme FLO « Commerce Equitable » encourage les petits producteurs à s'orienter vers des pratiques organiques

Opportunités pour répliquer et élargir le modèle

- Le nombre absolu de producteurs actuellement impliqués dans la production de commerce équitable en Afrique de l'ouest et centrale est approximativement de cinq pour cent du total des producteurs. Il y a donc un fort potentiel de croissance
- On estime que la quantité de grains de coton à être vendue par le commerce équitable sera multipliée par six dans un futur proche